

1971—In a breakthrough for Canadian negotiators, the two countries agree on principles to govern an interception agreement.

The four principles, which reflect Canadian demands, are agreement that each country should harvest the production of its own streams, that where interception cannot be avoided the countries should strive for an equal balance in total value of their catches of the other's stocks, that equity shall be achieved by reducing interceptions and that conservation shall be the overriding consideration in management. But, in a taste of things to come, the U.S. arrests the longliner *Masset Maid* while she fishes in the Canadian waters of Dixon Entrance. The provocation goes unanswered.

1971-1972—Negotiations grind on as the U.S. attempts to win Canadian agreement not to unduly affect "historical" U.S. fisheries on Canadian stocks. Talks also flounder on the question of valuation. In the struggle to achieve a method of calculating the value of a salmon, the U.S. argues for landed price as the basic unit. Canadians, aware of the full economic value of the fish, insist on wholesale price.

1972—Negotiations deadlock over U.S. refusal to reduce its interceptions or to acknowledge Canadian sovereignty over the Fraser.

1973—Relations become strained over U.S. demands that Canadian trollers be eliminated from U.S. waters. At the same time, the Americans want access to the Fraser in perpetuity and other major concessions in both the interim and permanent agreements. The UFAWU urges the government to do without an agreement rather than submit to U.S. pressures.

May 8—Chief Canadian negotiator Cliff Levelton serves 60-day notice on the U.S. of Canada's intention to begin net fishing outside the surfline and to increase its troll effort to maximize our harvest of our Fraser and other runs.

U.S. demands for permanent access to Fraser sockeye and pink runs are "unacceptable," he says. "The only way we could have reached agreement was by selling out our national interest. Every proposal that the Americans made, no matter how phrased, was designed to increase the U.S. share of Canadian salmon."

The Liberal government quickly cuts Levelton off at the knees, compelling him to withdraw his notice within weeks. The U.S. quickly presses its advantage.

Canada signs a further interim reciprocal agreement that tied the hands of Canadian trollers by denying them access to most Washington coast waters. The UFAWU denounces the surrender as a "step backward." More is to come.

1974—Statistics prepared for the negotiators show Canada's disadvantage is steadily worsening in every interception

1971—Succès pour les négociateurs canadiens, les deux pays concluent une entente de principe régissant un accord sur l'interception.

Les quatre principes, qui tiennent compte des exigences du Canada, prévoient que chaque pays doit capturer les poissons produits dans ses propres cours d'eau, que lorsque l'interception ne peut être évitée, les pays doivent tenter d'en arriver à un équilibre égal en valeur totale de leurs prises des stocks des autres, que justice doit être faite en réduisant les interceptions et que la conservation doit être la considération première de la gestion. Mais, pour donner un avant-goût des événements à venir, les États-Unis arrêtent le palangrier *Masset Mail* qui pêche dans les eaux canadiennes de l'Entrée Dixon. La provocation est irréfutable.

1971-1972—Les négociations achoppent, les États-Unis tentent de convaincre le Canada de ne pas perturber indûment les pêches «historiques» des États-Unis dans les eaux canadiennes. Les pourparlers piétinent aussi sur la question de la dévaluation de la monnaie. Dans des efforts déployés pour arriver à une méthode de calcul de la valeur d'un saumon, les États-Unis soutiennent un prix intérieur comme prix de base. Les Canadiens, conscients de la pleine valeur économique du poisson, insistent sur un prix de gros.

1972—Les négociations aboutissent à une impasse après le refus des États-Unis de réduire leurs interceptions ou de reconnaître la souveraineté du Canada sur le fleuve Fraser.

1973—Les relations deviennent tendues, les États-Unis exigeant que les bateaux canadiens pour la pêche à la traîne soient expulsés des eaux américaines. Parallèlement, les Américains veulent obtenir l'accès à perpétuité au fleuve Fraser ainsi que d'autres concessions majeures inscrites dans les accords intérimaires et permanents. Le SPTA incite le gouvernement à ne pas conclure d'accord plutôt que de céder aux pressions des États-Unis.

8 mai—Le chef négociateur pour le Canada, M. Cliff Levelton, envoie un préavis de 60 jours aux États-Unis leur indiquant que le Canada a l'intention de commencer la pêche au filet à l'extérieur de la limite côtière et d'accroître le nombre de ses bateaux de pêche à la traîne pour tirer le maximum des stocks du fleuve Fraser ainsi que d'autres remontes.

L'accès permanent des États-Unis aux saumons sockeye du fleuve Fraser et à la remonte de saumons rose sont des exigences «inacceptables», soutient-il. «La seule façon dont nous aurions pu conclure un accord, aurait été d'abandonner nos intérêts nationaux. Toutes les propositions que les Américains ont soumises, quel qu'en ait été le libellé, étaient conçues pour accroître leur part des saumons canadiens.»

Le gouvernement libéral coupe immédiatement l'herbe sous le pied de M. Levelton, l'obligeant à retirer son préavis en l'espace de quelques semaines. Rapidement, les États-Unis tirent partie de cette situation avantageuse.

Le Canada signe un autre accord réciproque intérimaire qui lie les pêcheurs canadiens à la traîne qui se voient refuser l'accès à la plupart des côtes de l'État de Washington. Le SPTA dénonce cette reddition et considère qu'il s'agit là d'un «pas en arrière». Mais il y a plus encore.

1974—Des statistiques établies à l'intention des négociateurs montrent que le désavantage du Canada s'aggrave au fur